

CONSIGNE DE NAVIGABILITE ULM

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

POTTIER

ULM P130 UL

Voilure (ATA 57)

1. MATERIEL CONCERNE

La présente Consigne de Navigabilité s'applique à tous les ULM construits à partir d'une liasse de plans de POTTIER P130 UL.

En cas de doute sur l'origine de la conception de votre ULM, contactez la DGAC à l'adresse en référence.

2. RAISONS

Suite à une initiative du RSA (Réseau du Sport de l'Air), la résistance mécanique de certains éléments de structure de l'aéronef P130 UL ont été vérifiés par calcul. Ces calculs font apparaître un niveau relativement bas des facteurs de charges limites.

La présente Consigne de Navigabilité impose l'arrêt des vols des ULM concernés dans l'attente de la conception d'une modification acceptable.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAI D'APPLICATION

Une modification de renforcement de la structure de la voilure doit être réalisée.
Tant que la modification n'est pas faite, l'ULM reste toujours **interdit de vol**.

Après modification et avant toute reprise des vols, le propriétaire de l'ULM (détenteur de la fiche d'identification ULM) doit déclarer de nouveau :

- la conformité de l'ULM modifié à l'arrêté du 23 septembre 1998,
 - l'aptitude au vol de l'ULM,
- auprès de l'autorité locale d'identification.

La déclaration de conformité établie par le propriétaire doit être associée à la fiche d'identification de l'ULM modifié et doit toujours être présentée en même temps que celle-ci.

Nota : l'application de la modification portant la référence AJP02 ou celle portant la référence PMSP130UL du 9 mai 2004 applicables aux P130 UL peuvent être un des moyens acceptable pour le renforcement de la structure de l'aile. Ces documents peuvent être obtenus respectivement auprès du RSA (*Réseau du sport de L'air*) (Modification réf. AJP02) ou de M. d'Otreppe (Modification réf. PMSP130UL).

Date : 16/06/2004

POTTIER
ULM P130 UL

2003-ULM-002 –REV1

Coordonnées :

Réseau du Sport de l'Air
46 rue Sauffroy
75017 PARIS
Tél : 01.42.28.25.54
Fax : 01.42.29.86.53
e-mail : info@rsafrance.com

M. Bernard d'Otreppe
Bois du grand bon dieu,
4317, Borlez, Belgique
Tél. / Fax. : 32 19.546.319
e-mail : bernard.dotreppe@yucom.be
(plans et documents disponibles sur le site
<http://constructionp130ul.free.fr>)

Pour toute information sur le contenu technique de la présente Consigne de Navigabilité contacter :

SFACT/N.AG
Pascal DAUPTAIN
50 rue Henry Farman
75720 PARIS Cedex 15
Fax: 01 58 09 43 47
E-mail: pascal.dauplain@aviation-civile.gouv.fr

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : DES RECEPTION

CN ORIGINALE : 27/11/2003

REVISION N° 1 : 16/06/2004